

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le dix-sept novembre deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11
Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Denis ZUCCONE.

Absente (excusée) : Mireille TISSOT-ROSSET.

Mireille TISSOT-ROSSET a donné pouvoir à Patrick DEHONDT

Laurent GEVAUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande d'application du régime forestier sur des parcelles communales. DEL_09512023

Monsieur le Maire explique que la commune vient d'acquérir de parcelles forestières non soumises au régime forestier sur son territoire communal
Afin de pouvoir les résorber, il convient de réaliser un dossier de demande d'application du régime forestier pour le compte de la commune.
Les parcelles correspondant aux critères du L21 1-1 du Code Forestier, qui relèvent de la propriété de la commune de Le Bouchet-Mont-Charvin, et qui sont proposées pour l'application du Régime Forestier sont les suivantes :

Propriétaire	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée pour l'application du RF (en ha)
Commune de Le Bouchet-Mont-Charvin	OB	1685	La Côte	1,0738	1,0738
Commune de Le Bouchet-Mont-Charvin	OB	1689	La Côte	0,0079	0,0079
Commune de Le Bouchet-Mont-Charvin	OB	1692	La Côte	0,1891	0,1891
Commune de Le Bouchet-Mont-Charvin	OB	1704	La Côte	0,8552	0,8552
Commune de Le Bouchet-Mont-Charvin	OB	1718	Le Praz	8,48	8,48
Commune de Le Bouchet-Mont-Charvin	OB	2918	Le Praz	0,7324	0,7324
Surface totale					11,3384

La proposition d'application du régime Forestier porte donc sur **11,3384 ha**.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DEMANDE l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

Le dix-sept novembre deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,
Laurent GEVAUX



Délibération certifiée exécutoire compte
tenu :

- de sa réception en Préfecture le 27/11/2023

- de sa publication le 27/11/2023

Le Maire,
Franck PACCARD

